



# LASAGNES BOLOGNESE



Panzani (2 400 g)

## INGRÉDIENTS

Eau, pâtes fraîches 12% : semoule de **blé** dur, eau, traces de blanc **d'œuf** ; viande de bœuf\* 9%, oignons, concentré de tomates, carottes, pulpe de tomates, huile de colza, farine de **blé**, amidon modifié de maïs, fibre de pois, sirop de glucose, sel, protéines de **blé** et extrait de malt (contiennent des **sulfites**), arômes, aromate.

\* Viande origine France.

Les informations en **gras** sont destinées aux personnes allergiques.

## VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES | Pour 100 g

Energie	<b>515 kJ / 123 kcal</b>
Matières grasses (dont acides gras saturés)	<b>4,5 g</b> (1,1 g)
Glucides (dont sucres)	<b>16 g</b> (4,9 g)
Protéines	<b>4,5 g</b>
Sel	<b>1,0 g</b>

En respect du PNNS, Soulié Restauration s'engage à diminuer le taux de sel dans chacune des recettes.

**SANS COLORANT  
SANS CONSERVATEUR  
SANS EXHAUSTEUR DE GOÛT**

## NOMBRE DE PORTIONS | Par plateau

Enfant maternelle	Enfant primaire	Adolescent Adulte	Personne âgée en institution
12	9	9	12



Le produit convient pour 4 mises au menu sur 20. Rapport P/L >1.

## DDM / DLUO : 24 MOIS

Date de Durabilité Minimale

A consommer de préférence avant la date inscrite sur l'emballage.

A conserver à température ambiante.

Après ouverture à conserver à 4°C et à consommer rapidement

## CONSEILS D'UTILISATION

**Four à Air Pulsé** : 160°C pendant 30 minutes.

**Four Mixte** : 175°C pendant 25 minutes.

## DONNÉES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) Unité / carton / palette	Poids net (kg) Unité / carton / palette	Dimensions carton / palette
4	10	5	2.6 / 10.4 / 520	2.4 / 9.6 / 480	324 x 240 x 195 1200 x 800 x 1115
Code EAN unité	N° d'agrément	N° de nomenclature douanière	Site de fabrication	Version	
3 03835 4981451	FR 12 202 001 CE	1902 30 90 00	RODEZ (France)	v1	

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

- Règlement 1831/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.



L'innovation au service du goût !

Dernière mise à jour : 31/07/2018